

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 22
Votants : 29
Date de la convocation : 11 décembre 2017

N° 17.12.18.02

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : M. SAVY, M. BOUSQUEL, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, M. DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, Mme MERLET, M. ROQUES, M. GRAVIER, Mme MOULAOU, Mme CAMBON, M. ROESCH, Mme PRIE, M. LOPEZ, Mme MOURIES, M. MUNOZ, Mme PLAYS, M. SELKE, Mme DAMAIS, M. BOUISSEREN, M. GOEPFERT.

PROCURATIONS :

M. GREPINET en faveur de M. GRAVIER
M. CASTELL en faveur de M. ROQUES
Mme JULLIEN en faveur de Mme MICHEL
M. TUAL en faveur de M. BOUSQUEL
Mme PASDELOU en faveur de M. de CHAMBRUN
Mme GAUZY-CHABLE en faveur de Mme PLAYS
Mme MACHERY en faveur de M. GOEPFERT

Administration communale

GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL **ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : Monsieur Jacques BOUSQUEL

Monsieur Jacques BOUSQUEL, adjoint délégué aux Affaires générales, aux Ressources Humaines, à la Sécurité et au Sport, expose aux membres de l'assemblée que le tableau des effectifs, couramment libellé comme tel et annexé au budget primitif et compte administratif, constitue la liste par filière, catégorie, cadre d'emplois et grade, des emplois titulaires ou non, supposés ouverts budgétairement et pourvus ou non, distingués selon s'ils sont à temps complet ou temps non complet.



La nécessité d'un pilotage actif et réaliste des emplois de la collectivité obéit à une double logique, réglementaire et prévisionnelle.

Sur le plan du droit, les fondements de cette obligation s'appuient notamment sur l'article R. 2313-3 l'alinéa 9 du Code général des collectivités territoriales qui exige : qu'un « *état du personnel* » soit annexé au budget et au compte administratif de la commune.

L'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, attribue à l'assemblée délibérante la compétence exclusive relative à la création des emplois, à la fixation des modalités de création (grade correspondant ou modalités particulières soit fonction, recrutement, rémunération...) et pose comme incontournable le principe de réalisme financier.

Au vu de ces précisions, il est proposé d'ouvrir au tableau des effectifs les postes suivants:

- ✓ Un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- ✓ Un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- ✓ Un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de deuxième classe
- ✓ Un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe

TABLEAU DE L' EFFECTIF DES EMPLOIS DU PERSONNEL COMMUNAL PROJETE AU 19 decembre 2017

FILIERES	CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	GRADES	Postes ouverts	POSTES			Création de postes	Suppression de postes	
					Temps complets (35h)	Temps non complets				
					Nombre de postes pourvus	Nombre de postes pourvus	Nombre d'heures / semaine			
ADMINISTRATIVE	A	Administrateur	Administrateur Hors classe							
			Administrateur							
		Attaché	Directeur							
			Attaché principal							
		Attaché		7	7					
		Secrétaire de Mairie	Secrétaire de Mairie							
	B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère classe	2	1					
			Rédacteur principal de 2ème classe	1	1					
			Rédacteur	4	3					
	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1			1		
Adjoint administratif principal de 2ème classe			16	9						
Adjoint administratif			15	13						
TOTAL AGENTS FILIERE ADMINISTRATIVE				46	35			1	0	
TECHNIQUE	A	Ingénieur	Ingénieur en Chef de classe exceptionnelle							
			Ingénieur en Chef de classe normale							
			Ingénieur Principal	3	2					
			Ingénieur							
	B	Technicien	Technicien principal de 1ère classe	1						
			Technicien principal de 2ème classe	2	1					
			Technicien	1	1					
	C	Agent de Maitrise	Agent de Maitrise principal	3	3					
			Agent de Maitrise	3	0					
		Adjoint Technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	6	4					
Adjoint technique principal de 2ème classe			11	5						
	Adjoint technique	42	30							
	Adjoint technique	1		0	20h					
TOTAL AGENTS FILIERE TECHNIQUE				73	46	0		0	0	
POLICE	A	Directeur de Police Municipale	Directeur de Police Municipale							
	B	Chef de service de police municipale	Chef de service de PM principal de 1ère classe	1	1					
			Chef de service de PM principal de 2ème classe	1	0					
			Chef de service de PM	1	0					
	C	Agent de police municipale	Chef de PM	1	1					
			Brigadier chef principal	4	4					
	Gardien-Brigadier	10	2							
TOTAL AGENTS FILIERE POLICE				18	8			0	0	
CULTURELLE	SECTEUR PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES									
	A	Attaché de conserv. du patrimoine	Attaché de conservation du patrimoine							
		Bibliothécaire	Bibliothécaire							
	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 1ère classe							
			Assistant de conservation principal de 2ème classe	1	1					
		Assistant de conservation								
	C	Adjoint du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine principal de 1ère classe					1		
			Adjoint du Patrimoine principal de 2ème classe	3	3					
			Adjoint du Patrimoine	1	1					
	SECTEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE									
A	Directeur d'établissement d'enseignement artistique	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère cat.								
		Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème cat.								
	Professeur d'établissement artistique	Professeur d'établissement artistique hors classe								
Professeur d'établissement artistique classe normale										
B	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	3	3						
		Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1	1						
		Assistant d'enseignement artistique								
TOTAL AGENTS FILIERE CULTURELLE				9	9			0	0	



SPORTIVE	A	Conseiller des APS	Conseiller des APS de 1ère classe						
			Conseiller des APS de 2ème classe						
			Conseiller des APS						
	B	Educateur des APS	Educateur des APS principal de 1ère classe	3	2				
			Educateur des APS principal de 2ème classe	1				1	
			Educateur des APS	3	2				
	C	Opérateur des APS	Opérateur des APS principal						
			Opérateur des APS qualifié						
			Aide Opérateur des APS						
TOTAL AGENTS FILIERE SPORTIVE			7	4			0	0	
ANIMATION	B	Animateur	Animateur principal de 1ère classe	1					
			Animateur principal de 2ème classe	1	1				
			Animateur	3	3				
	C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe					1	
			Adjoint d'animation principal de 2ème classe	2	2				
			Adjoint d'animation	5	4				
TOTAL AGENTS FILIERE ANIMATION			12	10			0	0	
SANITAIRE ET SOCIALE	SECTEUR MEDICO-SOCIAL								
	A	Médecin	Médecin Hors Classe						
			Médecin 1ère classe						
			Médecin 2ème classe						
		Sage femme	Sage femme de classe exceptionnelle						
			Sage femme de classe supérieure						
			Sage femme de classe normale						
		Cadre de santé	Cadre de santé	1	1				
		Puéricultrice cadre de santé	Puéricultrice Cadre supérieur de Santé						
			Puéricultrice Cadre de Santé						
		Psychologue	Psychologue hors classe						
			Psychologue de classe normale						
		Puéricultrice	Puéricultrice de classe supérieure						
	Puéricultrice de classe normale		1	1					
	Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux hors classe	2	2					
		Infirmier en soins généraux de classe supérieure	2	0					
		Infirmier de classe normale							
	B	Infirmier	Infirmier de classe supérieure						
			Infirmier de classe normale						
		Rééducateur	Rééducateur de classe supérieure						
	Rééducateur de classe normale								
	C	Auxiliaire de Puériculture	Auxiliaire de Puériculture principal de 1ère classe						
			Auxiliaire de Puériculture principal de 2ème classe	12	5				
		Auxiliaire de soins	Auxiliaire de soins principal de 1ère classe						
			Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	1	1				
	SECTEUR SOCIAL								
	A	Conseiller Socio-Educatif	Conseiller Socio-Educatif						
	B	Moniteur Educateur	Moniteur Educateur						
			Educateur chef de jeunes enfants						
		Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants	3	3				
Educateur de jeunes enfants			4	1					
Assistant socio-éducatif		Assistant socio-éducatif principal	1	1					
	Assistant socio-éducatif								
C	Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles							
		Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	12	10					
	Agent social	Agent social principal de 1ère classe							
		Agent social principal de 2ème classe							
		Agent social							
TOTAL AGENTS FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE			39	25			0	0	
TOTAL AGENTS TITULAIRES COLLECTIVITE			204	137	0		1	1	

IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,
Après avoir recueilli l'avis du comité technique réuni en séance le 6 décembre 2017.

D'APPROUVER l'actualisation du tableau des effectifs,
D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré adopte la proposition de M. BOUSQUEL à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture le 20/12/2017
et publication le 21/12/2017